

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-1-2-160**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES – ADMISSION EN NON-VALEUR**Etaiert présents :

Commune d'AUVILLAR	⋮ M. RENAUD Olivier ⋮ M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	⋮ M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	⋮ Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	⋮ M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	⋮ M. TERRENNE Jean-Paul ⋮ Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	⋮ M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) ⋮ Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	⋮ M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	⋮ M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	⋮ M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) ⋮ Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	⋮ M. BARROS Gérard ⋮ M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	⋮ Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	⋮ M. DOUSSON Bruno ⋮ Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	⋮ M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	⋮ Mme MAERTEN Marie Bernard ⋮ M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>Email : info@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D7_1_2_160-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN) Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe Mme BRU Laetitia
---------------------------	-------------------------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal Mme DABERNAT Chrystelle	Directeur Général des Services Attaché Territorial
--	---

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2023D7-1-2-160**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES – ADMISSION EN NON-VALEUR**

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué par le comptable public.

Elle intervient après avoir épuisé toutes les possibilités de poursuite : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...)...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par le Comptable public s'élevant à 6 948,74 € et portant sur les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 comme détaillées à la suite :

Exercice	N° de titre	Reste à recouvrer	Objet du titre
2019	T-60	27,00 €	Centre de loisirs
2019	T-1597	180,00 €	Centre de loisirs
2019	T-67	11,06 €	Centre de loisirs
2019	T-71	48,00 €	Centre de loisirs
2019	T-1610	69,00 €	Centre de loisirs
2019	T-1618	45,00 €	Centre de loisirs
2019	T-89	61,75 €	Centre de loisirs
2019	T-1625	119,50 €	Centre de loisirs
2019	T-1629	19,69 €	Centre de loisirs
2019	T-1631	63,00 €	Centre de loisirs
2019	T-1632	297,00 €	Centre de loisirs
2019	T-94	18,00 €	Centre de loisirs
2019	T-1677	131,00 €	Centre de loisirs
2019	T-1647	189,00 €	Centre de loisirs
2019	T-1656	147,53 €	Centre de loisirs
2019	T-809	4 611,21 €	Salaire
2019	T-1722	18,00 €	Centre de loisirs
2019	T-111	18,00 €	Centre de loisirs

AR Prefecture082-248200016-20231206-2023D7_1_2_160-DE
Reçu le 14/12/2023

Exercice	N° de titre	Reste à recouvrer	Objet du titre
2019	T-1723	18,00 €	Centre de loisirs
2019	T-1733	27,00 €	Centre de loisirs
2019	T-120	137,50 €	Centre de loisirs
2019	T-1736	54,00 €	Centre de loisirs
2019	T-123	27,00 €	Centre de loisirs
2019	T-125	26,00 €	Centre de loisirs
2019	T-132	153,00 €	Centre de loisirs
2019	T-1674	63,00 €	Centre de loisirs
2019	T-1689	27,50 €	Centre de loisirs
2019	T-143	32,50 €	Centre de loisirs
2019	T-144	63,00 €	Centre de loisirs
2019	T-1693	21,50 €	Centre de loisirs
Sous-total 2019		6 723,74 €	
2020	T-1191	70,00 €	Caution Aire des gens du voyage
2020	T-1285	18,00 €	Centre de loisirs
2020	T-1289	72,00 €	Centre de loisirs
2020	T-1315	18,00 €	Centre de loisirs
Sous-total 2020		178,00 €	
2021	T-363	2,50 €	Déchetterie
2021	T-1455	24,00 €	Centre de loisirs
2021	T-1460	18,00 €	Centre de loisirs
Sous-total 2021		44,50 €	
2022	T-357	2,50 €	Déchetterie
Sous-total 2022		2,50 €	
TOTAL		6 948,74 €	

Le Président propose :

- d'admettre en non-valeur la somme de 6 948,74 €,
- de dire que la dépense correspondante sera prélevée sur l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget principal.

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D7_1_2_160-DE
Reçu le 14/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'admettre en non-valeur la somme de 6 948,74 €,
- de dire que la dépense correspondante sera prélevée sur l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget principal.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Marie-Christine CLUCHIER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET